

U
379.49
N.

L03219
.84
N3

TABLE DES CHAPITRES

AVANT-PROPOS. IX

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉCOLES PUBLIQUES EN BELGIQUE.

EXPOSÉ. Pages.
I

I

DOCUMENTS OFFICIELS.

LÉGISLATION. — RÈGLEMENTS. — CIRCULAIRES. INSTRUCTIONS. — PROGRAMMES.

Loi du 14 août 1873, allouant au département de l'intérieur un crédit extraordinaire de vingt millions de francs pour construction et ameublement de maisons d'écoles.	4
Règlement général (25 novembre 1874).	6
Instruction relative à l'application du règlement du 25 novembre 1874 (26 novembre 1874)	10
Programme pour la construction et l'ameublement des maisons d'écoles (27 novembre 1874).	28
Circulaire N° 3 (7 mai 1875) indiquant les pièces à fournir par les administrations communales, aux termes du règlement du 25 novembre 1874.	35



Circulaire N° 4 (3 juin 1875) concernant l'exécution du nouveau programme pour la construction et l'ameublement des maisons d'écoles.	36
Circulaire N° 6 (2 septembre 1875) fixant l'époque à laquelle doit se faire la réception définitive d'un bâtiment scolaire. . .	38

II

SERVICES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS.

§ 1. *Services extérieurs.*

Emplacement, orientation.	40
Bâtiments, groupes scolaires.	42
Cour.	46
Fontaine.	47
Privés, urinoirs.	48
Jardin.	50
Gymnase.	50

§ 2. *Services intérieurs.*

Concierge, gardien.	54
Parloir, bureau.	55
Préaux.	56
Vestiaires, lavabos.	60
Classes : leur forme, leur surface, leurs dimensions, nombre d'élèves qu'elles contiennent.	66
Plafonds.	71
Planchers.	72
Peinture des murs.	72
Fenêtres.	73
Persiennes, volets, rideaux.	80
Portes.	80
Escaliers.	80
Cloisons de séparation.	82
Salles de dessin, salles de musique.	83
Ouvroirs.	85
Bibliothèque et musée scolaire.	87

	Pages.
Éclairage.	88
Chauffage et ventilation.	89
— Appareil isolé chauffant une seule classe.	90
— Calorifères à air chaud chauffant plusieurs classes.	93
— — 1 ^{er} type : École gardienne, à Nivelles.	94
— — 2 ^e type : École Saint-François, à Saint-Josse-ten-Noode.	98
— — 3 ^e type : École du Gastronomes, à Bruxelles.	102
— — Description des appareils.	103
— Résumé.	104

III

BATIMENTS SCOLAIRES.

Différents types, plans, façades, dispositions générales.	106
-------------------------------------------------------------------	-----

§ 1. *Écoles rurales.*

1. — École de garçons pouvant contenir 50 à 60 élèves, avec logement de maître et mairie au premier étage.	108
2. — École de garçons pouvant contenir 80 élèves, avec logement de maître et mairie au premier étage.	111
3. — École de garçons pouvant contenir 128 élèves, répartis dans deux classes, avec magasin de pompes à incendie, logements de maître et de maître-adjoint et mairie au premier étage.	114
4. — École de garçons pouvant contenir 70 enfants, répartis dans deux classes, mairie au premier étage, logement de maître établi dans une construction distincte.	118
5. — École congréganiste de filles pouvant contenir 142 enfants, répartis dans trois classes.	121

§ 2. *Écoles urbaines.*

1. — Groupe scolaire pour 1,000 enfants environ, 500 garçons et 500 filles.	125
2. — École de garçons pour 390 élèves.	127

IV TABLE DES CHAPITRES.		Pages.
3. — Groupe scolaire pouvant contenir 1,000 enfants, 500 filles et 500 garçons.		133
Dépenses.		137

IV

ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

Renseignements généraux.	139
École professionnelle de filles, à Bruxelles.	141

V

ÉCOLES GARDIENNES ET JARDINS D'ENFANTS.

Renseignements généraux.	146
École gardienne, à Nivelles.	147
Jardins d'enfants.	148

VI

MOBILIER SCOLAIRE.

Renseignements généraux.	152
Modèle Callewaert.	153
Modèle Blandot-Grayet : Ecoles de garçons (2 places)	157
— — Ecoles de filles.	158
— — Ecoles gardiennes.	159
Modèle Belot.	160
Modèle Nogel.	161
Modèle à siège unique.	162
Estrade, bureau de maître.	164
Tableau noir fixe, tableau mobile.	165
Rouleau à cartes.	166
Bibliothèque.	167

TABLE DES CHAPITRES. v

VII.

LOGEMENTS DES MAITRES.

	Pages.
1. — Écoles urbaines.	169
2. — Écoles rurales.	172

DEUXIÈME PARTIE

LES ÉCOLES PUBLIQUES EN HOLLANDE.

EXPOSÉ.	177
-----------------	-----

I

DOCUMENTS OFFICIELS.

Règles à observer dans la construction ou l'agrandissement d'une école pour laquelle un secours est demandé sur les fonds de l'État ou de la province :	
Emplacement.	181
Dimensions, surfaces des classes.	182
Murs; portes; fenêtres; planchers; sol.	183
Plinthes; plafonds; combles.	184
Poêles; cheminées; éclairage; ventilation.	185
Armoires; bancs.	186
Logements des instituteurs; privés; conditions générales; cour de récréation couverte.	187

II

SERVICES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS.

§ 1. Services extérieurs.

Situation, emplacement, orientation.	189
----------------------------------------------	-----

	Pages.
Bâtiments, groupes.	191
Cour.	195
Privés, urinoirs.	197
Gymnase.	198

§ 2. *Services intérieurs.*

Concierge.	201
Préaux couverts, vestiaires, lavabos.	201
Classes : leur surface, leur forme, leur hauteur.	203
— Sol, plafonds, peinture des murs.	206
Fenêtres.	207
Auvents.	210
Escaliers.	211
Cloisons.	213
Éclairage.	214
Chauffage et ventilation.	215

III

DIFFÉRENTS TYPES DE BATIMENTS SCOLAIRES.

§ 1. *Écoles urbaines.*

École congréganiste de filles.	218
École de garçons.	220
École et salle d'asile.	221
École gratuite.	224

§ 2. — *Écoles rurales.*

École rurale pour 80 enfants.	227
École rurale pour 128 enfants	228

École rurale pour 280 enfants.	231
École primaire agricole.	234

IV

MOBILIER SCOLAIRE.

	Pages.
Banc-table hollandais.	239
Escabeau.	241

V

LOGEMENTS DE MAITRES.

Écoles urbaines.	242
Écoles rurales.	243
Conclusion.	246

TABLE DES FIGURES.	247
----------------------------	-----